

# Calendrier

## Elections départements-composantes

- Vacances de printemps éducation nationale : 16 avril au 02 mai 2022
- Vacances de printemps – Calendrier congés étudiants : 17 avril au 24 avril 2022

Opération électorale	Délais règlementaires	Echéance
Affichage des listes électorales	Au moins 20 jours avant le jour du scrutin (Article D719-8 du code de l'éducation)	<b>Au plus tard le vendredi 29 avril 2022 (DAJI/DSI)</b>
Date limite de dépôt des candidatures	15 jours francs maximum et 5 jours francs minimum avant la date du scrutin (Article D 719-24 du code de l'éducation)	<b>Au plus le mardi 10 mai à 12h00 2022</b>
Avis du CEC sur l'éventuel inéligibilité d'1 ou plusieurs candidats	Délai à prévoir dans l'arrêté électoral (Article D719-24 du code de l'éducation)	<b>Au plus tard le jeudi 12 mai 2022</b>
Régularisation des candidatures	Un jour franc à compter de l'information du délégué de la liste concernée (Article D719-24 du code de l'éducation)	<b>Au plus tard le vendredi 13 mai minuit</b>
Affichage arrêté des candidatures		<b>Au plus tard le lundi 16 mai</b>
Date limite d'inscription sur les listes électorales pour les électeurs soumis à demande	5 jours francs avant la date du scrutin (Article D.719-8 du code de l'éducation)	<b>Au plus tard le vendredi 13 mai 2022</b>
Date limite d'inscription sur les listes électorales pour les électeurs de droit	Jusqu'au jour du scrutin (Article D.719-8 du code de l'éducation)	<b>Jusqu'au jeudi 19 mai 2022</b>
Etablissement d'une procuration	Jusqu'à la veille du scrutin	<b>Au plus tard le Mercredi 18 mai 2022</b>
<b>Scrutin</b>		<b>Jeudi 19 mai 2022</b>
Proclamation des résultats	<b>Dans les 3 jours qui suivent la fin des opérations électorales</b> (Article D719-39 du code de l'éducation)	<b>AU plus tard le lundi 23 mai 2022</b>